

COMMUNIQUÉ DE PRESSE:

L'organisation de l'Artisanat de la Grande Région fête ses 25 ans

Rudi Müller réélu à la tête du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

Depuis 25 ans, le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers (CICM) défend les convictions communes transfrontalières de l'Artisanat de la Grande Région. Fort du soutien des 12 chambres des métiers de la Grande Région, il introduit dans le débat politique des propositions de solution sur des thèmes d'avenir spécifiques des entreprises artisanales tout en abordant par ailleurs, d'une manière plus générale, les problématiques économiques et sociétales. Il signale au demeurant des stratégies concrètes de mise en œuvre par le biais, justement, de l'Artisanat. En même temps, le CICM, par l'intermédiaire des organisations affiliées, soutient les entreprises au moyen d'instruments de conseil spécifiques et de campagnes d'information. Le CICM a été créé en 1989 et son siège et Secrétariat général se situent à Luxembourg.

Les PME artisanales tiennent une place prépondérante dans l'économie, la formation professionnelle et l'emploi de la Grande Région. Les PME regroupées au sein du CICM constituent, avec 170.000 entreprises, 700.000 emplois et 50.000 apprentis, un puissant facteur économique et d'emploi.

Lors de son Assemblée Générale à Luxembourg, le Président Rudi Müller, Président de la Handwerkskammer Trier, a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de 4 ans. L'assemblée a pu accueillir comme invité d'honneur la Ministre de la Grande Région du Luxembourg Corinne Cahen qui a présenté ses vues sur une «coopération institutionnelle et une intégration politique et économique renforcée en Grande Région».

L'Artisanat de la Grande Région soutient l'initiative du Sommet en faveur de la formation professionnelle transfrontalière

Le CICM salue l'initiative du Sommet de la Grande Région et du Comité économique et social de la Grande Région d'encourager la mobilité dans la formation au sein de la Grande Région.

Conformément au principe de subsidiarité, les réglementations relatives aux compétences en matière de formation professionnelle diffèrent au sein de la Grande Région. En pratique cependant, des concepts de formation professionnelle

transfrontalière sont d'ores et déjà mis en œuvre avec succès pour certaines professions sur la base d'accords bilatéraux. Au regard de ses statuts, le CICM peut s'investir dans le «projet d'Accord cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région» en apportant son aide et son soutien. Une implication plus importante est en revanche impossible, notamment au point de vue des obligations de mise en œuvre, de rendre compte et de rendre des comptes prévues dans le projet d'Accord.

Au regard des propositions de modification transmises au Sommet de la Grande Région, le CICM peut dès lors soutenir l'initiative en faveur de la formation professionnelle transfrontalière. À cet effet, un groupe de travail politique devrait s'atteler à définir les secteurs dans lesquels des formations professionnelles transfrontalières pourraient être possibles dans des cas individuels.

Transition énergétique dans la Grande Région: l'Artisanat revendique des décisions politiques concrètes

Le CICM salue les initiatives politiques prises depuis le Sommet de l'Energie en mars dernier et lance un appel au Sommet de la Grande Région ainsi qu'aux autorités locales et régionales de créer les bases d'une politique commune de transition énergétique et de transmettre, par des décisions concrètes, un signal fort en direction des citoyens et des entreprises. Dans ce contexte, il demande aux autorités de la Grande Région de tenir davantage compte des intérêts et des préoccupations des PME de l'Artisanat.

À travers leurs centres environnementaux respectifs, les Chambres des Métiers de la Grande Région s'engagent depuis de nombreuses années déjà en faveur d'une politique climatique et énergétique transnationale commune.

Par référence à sa prise de position à caractère générale de septembre 2012, dans le cadre de laquelle le CICM avait proposé aux autorités un «Green Deal en vue d'une politique énergétique et climatique efficiente dans la GR en coopération avec les PME de l'Artisanat», le CICM a adopté une deuxième prise de position détaillant une série de recommandations en vue de décisions politiques futures.

Priorité à l'efficacité énergétique

La Grande Région doit accorder une priorité de premier ordre à l'efficacité énergétique des bâtiments. La rénovation énergétique de l'habitat ancien doit ce faisant être mise en œuvre de façon concertée sur l'ensemble du territoire. Il s'en dégagera un important potentiel d'économie étant donné que les bâtiments représentent dans toutes les composantes de la Grande Région près de 40 % de la consommation d'énergie. Le CICM estime que le potentiel de marché et d'emploi du domaine de l'efficacité énergétique est substantiel pour les PME dans toutes les composantes régionales. Enfin il considère que le développement des énergies renouvelables doit être coordonné au niveau de la Grande Région.

Promotion de la production décentralisée de l'énergie

Les réseaux énergétiques dans la Grande Région doivent être développés et leur souplesse améliorée de manière à permettre une intégration plus efficace des énergies renouvelables au marché intérieur de l'énergie et à compenser les éventuelles fluctuations du réseau et difficultés d'approvisionnement. Des innovations interrégionales pour la mise en place de réseaux transfrontaliers intelligents peuvent être le point de départ d'un approvisionnement interrégional décentralisé en énergie. Cela peut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement et à la stabilité du réseau sur tout le territoire de la Grande Région.

Création d'un cadre d'incitation ciblé et prévisible

Les entreprises et les citoyens de la Grande Région doivent être soutenus sur la voie du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. L'innovation technologique devrait davantage être poussée et une politique d'incitation ciblée et prévisible, par le biais des programmes d'aides publiques, devraient être à même de produire les effets escomptés.

Développement des qualifications de niveau élevé et des compétences techniques

La mise en œuvre réussie de l'efficacité énergétique et des ressources requiert une main-d'œuvre qualifiée dans tous les domaines. En lieu et place de certifications individuelles se rapportant à une activité spécifique, le niveau de formation, dans la Grande Région, doit s'orienter d'après les standards les plus élevés et être développé systématiquement. Les rénovations intégrales de bâtiments devant considérer la maison comme un système nécessitent une approche de formation globale, avec un large savoir de base. Il y a lieu dès lors de développer à l'échelle de la Grande Région un modèle de réussite consistant en une formation parfaitement adaptée.

C'est uniquement par le maintien en place du Brevet de Maîtrise dans l'Artisanat de la Grande Région, ou d'une équivalence de niveau élevé, que la mise en œuvre de toutes les mesures dans

les domaines de la rénovation de la bâtisse, de l'utilisation ainsi que de l'installation des énergies renouvelables sera possible sur une base qualitativement élevée.

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers
de la Grande Région

27 juin 2014